

REPERES

**Tarifs fixés par l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024
modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021.**

Le présent arrêté actualise le tarif à 0.187€ HT par caractère pour les départements de l'annexe I et actualise la tarification forfaitaire pour l'année 2025.

Les annonces judiciaires et légales sont visibles en ligne sur :
<https://annonces-legales.hautanjou.fr>

Préfecture de la Mayenne
Bureau des procédures environnementales et foncières
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
(L. 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Installations classées soumises à autorisation environnementale

Conformément aux articles L. 181-10-1 et R. 181-36 à R. 181-37 du code de l'environnement, il sera procédé du lundi 29 septembre 2025 au lundi 29 décembre 2025 inclus, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) préalable à une autorisation environnementale concernant la demande présentée par la société Biogaz du Pays de Château-Gontier (le pétitionnaire), relative à l'augmentation de la capacité de traitement, portée à 219 t/j et à l'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation qu'elle exploite 8, rue des Aillères à Château-Gontier-sur-Mayenne (53200).

Le plan d'épandage concerne les communes de :

- département de la Mayenne : Astillé, Beaumont-Pied-de-Boeuf, Bierné-les-Villages, Bouère, Château-Gontier-sur-Mayenne, Châtelain, Charnéazé, Cosmes, Coudray, Daon, Forcé, Fromentières, Gennes-Longuefuye, Grez-en-Bouère, Houssay, La Roche-Neuville, Le Bignon-du-Maine, Le Buret, Maisonnelles-du-Maine, Ménil, Meslay-du-Maine, Nuilé-sur-Vicoin, Parigné-sur-Roc, Peuton, Prée-d'Anjou, Quelaines-Saint-Gault, Ruillé-Froid-Fonds, Saint-Charles-la-Forêt, Saint-Denis-d'Anjou, Saint-Quentin-les-Anges et Villiers-Charlemagne ;

- département du Maine-et-Loire : Juvardeil, La Jaille-Yvon, Les Hauts-d'Anjou, Miré, Morannes sur Sarthe-Daumeray et Segré-en-Anjou Bleu.

Le dossier comprend une étude d'impact et une étude de dangers.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de M^{me} Céline HOYET - Email : c.hoyet@ledjo-energie.fr

M. Jean-Michel POTTIER, cadre bancaire en retraite, est désigné par M. le président du tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Gérard MARIE, Major de police en retraite, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'Etat en Mayenne :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-industrielles-carrieres/Autorisation>

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des éventuels compléments produits par le pétitionnaire et des avis des services consultés pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet de la consultation : <https://www.democratie-active.fr/extension-biogaz-du-pays-de-chateau-gontier/>

Toute personne peut obtenir consultation du dossier papier mis à jour dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, en formulant exclusivement sa demande par courriel auprès de la préfecture de la Mayenne - Bureau des procédures environnementales et foncières, à l'adresse suivante : pref-autorisation-environnementale@mayenne.gouv.fr

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé mis en place : <https://www.democratie-active.fr/extension-biogaz-du-pays-de-chateau-gontier/>
- ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : biogaz-chateau-gontier@democratie-active.fr
- ou en les adressant par voie postale à la préfecture de la Mayenne, à l'adresse suivante : Bureau des procédures environnementales et foncières - 46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex

Une réunion publique d'ouverture sera organisée par le commissaire enquêteur, avec la participation du pétitionnaire dans la salle du Foyer Rural à Château-Gontier-sur-Mayenne - 70 bis, avenue de la Division Leclerc - 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne, le mardi 7 octobre 2025 à 18h00.

Une réunion publique de clôture sera organisée dans les 15 jours précédant la fin de la consultation. Le jour, l'heure et le lieu de la réunion seront rendus publics au moins 7 jours avant sa tenue sur le site internet dédié à la consultation :

<https://www.democratie-active.fr/extension-biogaz-du-pays-de-chateau-gontier/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en mairie de Château-Gontier-sur-Mayenne, pour y recevoir les observations et propositions, les jours suivants :

- mercredi 19 novembre 2025 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 17 décembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation, du dossier et du rapport du commissaire-enquêteur au plus tard à la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, la préfète de la Mayenne statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025-217 du 21 août 2025, le Maire de Craon a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) révisé, l'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) et le projet de périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques de la commune de Craon.

L'enquête publique se déroulera en mairie du lundi 29 septembre 2025 à 9h00 au jeudi 30 octobre 2025 à 12h00. A cet effet, M. Marcel THOMAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Alain PARRA D'ANDERT, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pour être consulté à la mairie de Craon, 2 place de la Mairie, BP 74 - 53400 CRAON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le jeudi de 8h30 à 12h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h à 12h.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6599> et sur le site de la ville de Craon.

Le public pourra formuler ses observations dans un registre prévu à cet effet. Les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur - Mairie de Craon - 2 place de la Mairie - 53400 Craon, ou par courriel : enquetepublique@ville-craon53.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie, aux jours et horaires suivants :

- Lundi 29 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Mardi 7 octobre 2025 de 15h00 à 18h00
- Samedi 18 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 30 octobre 2025 de 9h00 à 12h00

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Craon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête après retour du rapport et des conclusions motivées.

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION D'EARL UNIPERSONNELLE

EARL FOUCAULT
Société en liquidation
Société Civile Particulière
au capital social de 112000 €
Siège Social : Montesson
53160 BAIS
RCS de Laval, n° 520699620

Aux termes d'une assemblée gé-

nérale extraordinaire en date du 31/08/2025, l'associé unique, après avoir approuvé les comptes de liquidation a donné quitus au liquidateur Madame Annette FOUCAULT, demeurant à Montesson-53160 BAIS, puis prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Laval.

Pour avis, le liquidateur,

Pour avis, le liquidateur,

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHANGE, du 05/09/2025, il a été constitué une SAS dénommée **HOLDING 2S**, au capital de 200 000 €, ayant son siège social 6 rue des Sablonniers, 53810 CHANGE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Objet : l'activité de holding et la prise de participations par tous moyens ; l'animation des sociétés qu'elle contrôle ; la réalisation de prestations ; la réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés du groupe ; acquisition, détention, location, gestion, vente de tout immeuble ou droits immobiliers. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Serge DANVEAU, demeurant 2 rue des Sablonniers, 53810 CHANGE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL.

Pour avis.
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP électronique du 08.09.2025 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : **OHL**
Forme : SCI.

Objet : acquisition de biens immobiliers de toute nature, propriété, administration, gestion par bail de location, de sous location, ou autrement de biens immobiliers, disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports, construction ou autrement. Tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée : 99 ans.
Capital social : 5.000€.
Montant des apports en numéraire : 5.000€.
Cession de parts et agrément : agrément pour toute cession à l'exception des cessions entre associés qui sont libres.
Siège social : 11, rue du Douanier Rousseau 53000 LAVAL
La société sera immatriculée au RCS DE LAVAL
Gérant : Monsieur Thomas MARQUET demeurant 11, rue du Douanier Rousseau 53000 LAVAL

our avis

Le Haut Anjou

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION MOBILE

- ✓ Design sobre et moderne
- ✓ Fonctionnalités multiples
- ✓ Personnalisable et intuitif

